

# Lycée Frédéric Mistral – 13008 Marseille

Lycée des métiers de l'automobile et des secteurs tertiaires associés



**Pour préparer le printemps  
Venez les mains vides,  
repartez les bras chargés !**

**Inscrivez-vous vite à notre  
VIDE-GRENIER  
Du dimanche 27 avril**



**Les élèves de  
Première Baccaauréat Commerce**

Téléphone  
04 91291200  
Fax  
04 91291202  
mél

"mailto:ce.  
0130062X  
@ac-aix-  
marseille.fr  
"ce.013006  
2X@ac-  
aix-  
marseille.fr

Vous désirez être exposant(e) à notre vide-grenier. Renvoyez-nous au plus vite :

- ▶ Le document ci-joint en entier après avoir complété et signé
- Le **bulletin de réservation** et l'**attestation sur l'honneur**
- ▶ Une **photocopie recto-verso de votre carte d'identité**
- ▶ Une **enveloppe timbrée** à votre nom et à votre adresse
- ▶ Un **chèque d'un montant de 16 euros**, libellé au nom de « Maison des lycéens F.

Mistral/Vide-grenier » pour un emplacement de  
8 m<sup>2</sup> (4 x2)

Lycée Frédéric Mistral  
46 Bd de Ste Anne  
13417 Marseille cedex  
08  
www.lyc-mistral-  
marseille.ac-aix-  
marseille.fr

Merci de prendre connaissance **au recto** du **règlement de ce vide-grenier**.

Merci d'envoyer votre dossier complet à :

**Lycée Frédéric MISTRAL  
VIDE GRENIER  
46, Boulevard Sainte Anne  
13 008 MARSEILLE**

**Tout dossier incomplet vous sera renvoyé.** Aucune réservation ne sera enregistrée par téléphone. Inscriptions acceptées jusqu'au 21 avril, mais arrêtées dès que le périmètre défini sera saturé.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à utiliser notre boîte mail :

[videgreniermistral@gmail.com](mailto:videgreniermistral@gmail.com)

Nous vous adresserons votre confirmation d'inscription ; elle contiendra votre numéro de stand et les détails de l'organisation de cette journée (plan, accueil, installation, parking, circulation, buvette, clôture...)

Dans l'attente du plaisir de vous voir ou revoir, recevez nos cordiales salutations.

**Les élèves de 1 MRC Section Euro**



**ATTESTATION SUR L'HONNEUR**  
(Conservée par le lycée)

*Je déclare avoir pris connaissance du règlement porté au recto de la lettre d'information qui m'a été envoyée en Mars 2025 et connaître la réglementation concernant les vide-greniers, déchargeant ainsi les organisateurs de toute responsabilité pénale, civile ou administrative résultant de ma participation.*

Je déclare sur l'honneur :

- Ne pas être commerçant(e)
- Ne vendre que des objets personnels et usagés (Article L 310-2 du Code du Commerce)
- Ne pas participer à plus de deux ventes au déballage au cours de l'année civile (Article L 321-9 du Code pénal).

Fait à ....., le ..... 2025      Signature :



**BULLETIN DE RESERVATION**  
(Conservé par le lycée)

ZONE .....

Emplacement  
N°

Nom (en capitales) : .....

Prénom : .....

N° Carte d'identité : .....

Adresse : .....

Téléphone : ..... E-mail : .....

Nombre d'emplacement demandé : 1  2  3       Prix de l'emplacement : 16 €

Nombre de personnes: 1  2  3

Règlement : Chèque au nom de ..... à l'ordre de la MDL

Banque : ..... N° ..... Montant : .....

Observations :

✂ -----Ne pas couper – À renvoyer intégralement-----

Nom / Prénom : .....

Nom/ prénom des personnes accompagnatrices .....

\* Accès en voiture au périmètre du vide-grenier de 6 h 30 à 8 h 30 selon votre zone d'emplacement

\* Véhicule à garer impérativement en-dehors du périmètre du vide-grenier

\* Remballage à partir de 15 h 30 - emplacement rendu, nettoyé et débarrassé de tout déchet

ZONE .....

Emplacement  
N°



**VIDE-GRENIER MISTRAL 27 AVRIL 2025**  
**CONFIRMATION D'INSCRIPTION**  
(Exposant)



## RÈGLEMENT

Le Vide-Grenier organisé au 46, Bd Ste Anne - Marseille (8ème) par la Maison des Lycéens du lycée professionnel F. MISTRAL est ouvert aux particuliers. La vente par des enfants est autorisée sous responsabilité parentale.

### **Avant le Vide-Grenier :**

L'inscription se fait en renvoyant par courrier au plus vite tous les éléments mentionnés dans la lettre d'information. Un dossier de réservation incomplet ne sera pas traité. Toute inscription acceptée par les organisateurs est définitive et aucun remboursement du droit d'inscription ne pourra être réclamé pour quelle raison que ce soit.

### **A l'arrivée, le 27 avril 2025 :**

Chaque exposant inscrit présentera, à l'entrée, le macaron à poser devant le parebrise. Il pourra accéder en voiture au périmètre du vide-grenier de 6h45 à 8h 00 selon sa zone d'emplacement.

Les exposants s'installeront sur les emplacements qui leur auront été attribués par les organisateurs (en tenant compte au mieux des observations indiquées sur le bulletin de réservation) et ne pourront, en aucun cas, les contester.

Après déchargement, les véhicules devront être impérativement garés en-dehors du périmètre du Vide-Grenier, aux emplacements conseillés par les organisateurs. Toute dégradation occasionnée par un véhicule dans ce périmètre sera à la charge du propriétaire du véhicule.

Les organisateurs se réservent le droit de disposer des emplacements non occupés à partir de 8 H 00.

Le nombre de personnes accompagnatrices est de maximum deux personnes.

Ne laissez pas entrer des personnes dans votre voiture.

### **Pendant le Vide-Grenier :**

Chaque exposant s'engage à :

Se conformer à la réglementation en vigueur concernant les vide-greniers et au présent règlement

- Ne pas vendre d'articles interdits par la loi
- Ne pas vendre d'articles neufs
- Ne pas exposer de marchandises en-dehors de l'espace qui lui a été attribué, sans aucun débordement pour la sécurité en cas de passage d'un véhicule de secours
- Respecter tous les espaces verts
- Assurer une présence continue sur son emplacement durant toute la durée de la manifestation.

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de dégradation sur les stands. Les produits vendus sont de la responsabilité des vendeurs.

#### **Fin du Vide-Grenier :**

Le remballage se fera à partir de 15 h 30. Aucun véhicule ne sera autorisé à circuler pour chargement dans le périmètre du vide-grenier avant d'y avoir été expressément invité par les organisateurs.

L'emplacement devra être rendu, nettoyé et débarrassé de tout déchet. Aucun article ne devra être laissé dans l'enceinte de l'établissement.

**En cas de non-respect de ce règlement par un exposant, les organisateurs pourront lui demander de quitter le périmètre du vide-grenier, sans remboursement de la réservation.**